

Lausanne, le 26 septembre 2012

Communiqué de presse

Annonce des primes maladie 2013

La hausse dite «moyenne» ne concerne qu'un quart des assurés

Les nouvelles primes d'assurances vont être publiées demain matin. Or comme chaque année, beaucoup d'assurés vont être surpris par l'ampleur de leur propre hausse, sensiblement différente de la «moyenne» annoncée par l'OFSP. Quand on sait que cela peut toucher plus de trois quarts¹ des assurés, il convient d'abandonner cette notion de hausse «moyenne» qui a perdu toute signification. La FRC se mobilise cette année encore pour aider les assurés à mieux choisir la solution la plus adaptée à leur réalité.

Cette année encore le taux de hausse «moyenne» des primes ne prend pas en considération les primes des enfants et jeunes adultes, ainsi que tous les modèles de franchises à option et alternatifs (médecin de famille, HMO, télémédecine). Quand on sait qu'une grande majorité d'assurés ont opté pour l'un ou l'autre voir les deux modèles, il faut renoncer à une communication officielle basée uniquement sur la hausse des primes pour adultes ayant opté pour un modèle traditionnel avec la franchise légal de 300 francs.

Celle-ci est obsolète et perturbante pour la grande majorité des assurés, notamment pour les adultes et jeunes adultes avec une haute franchise et/ou un modèle alternatif pour qui la hausse peut dépasser 15%¹.

L'impact des primes maladie qui pèse déjà lourdement sur le budget des ménages, va donc se renforcer de bien plus que la hausse «moyenne» annoncée pour une grande partie de la population suisse.

Pour aider chacun à faire le choix le plus adapté à sa situation et à gérer son budget, la FRC prodigue conseils et démarches à l'aide de lettres modèles, de calculateur de franchises, d'un guide «comment économiser sur ses primes d'assurances maladie» et de ces précieuses fiches décortiquant tous les modèles alternatifs et mettant en avant les pièges.

L'essentiel étant de comparer, la FRC renvoie sur le comparateur de référence, à savoir celui mis en place par l'OFSP, priminfo.ch, seul comparateur indépendant sur le marché qui n'engendre aucune commission de courtage. Des portes ouvertes pour aider gratuitement tous les consommateurs seront également organisées entre le 2 et le 12 novembre dans tous les cantons romands. Plus de précisions sous www.frc.ch/primes2013.

Rappel des principes de base

1. Se renseigner et trouver un nouveau modèle (médecin de famille par exemple), ou une nouvelle caisse maladie en allant sur priminfo.ch.
2. Faire parvenir à l'assureur actuel par recommandé une lettre de résiliation mise à disposition par la FRC. Ce dernier doit la recevoir le vendredi 30 novembre, dernier délai. Par sécurité, la FRC recommande de l'envoyer au plus tard le 23 novembre.
3. Régler ses arriérés de prime ou de participation aux coûts, à défaut de quoi, le changement de caisse sera refusé.
4. Envoyer une lettre d'affiliation en recommandé au nouvel assureur.
5. En cas de droit à des subsides, se renseigner auprès de l'organe cantonal compétent.

Informations: Valérie Muster, juriste et responsable de la Permanence FRC, Tél. 021 331 00 90 / 076 588 47 16

¹ Source: communiqué de presse de bonus.ch publié le 26.9.2012